

# STADE PORTE NORMANDE ATHLETISME

## REGLEMENT DES « 6 heures de marche de Vernon »

- Art 1 :** Epreuve ouverte à tous, en inscriptions individuelles ou par équipe (de deux uniquement, mixte ou non).
- Art 2 :** Une licence ou un certificat médical de moins d'un an est obligatoire, indiquant clairement la non contre indication à la pratique de la marche.
- Art 3 :** Le parcours est constitué d'une grande boucle de 14 km environ puis d'un circuit d'environ 1,7 km.
- Art 4 :** Une vitesse minimum de 5 km/h est demandée sur la grande boucle.
- Art 5 :** L'appel des concurrents se fera à 9H30 devant la mairie de Vernon avec un départ à 10H précise.
- Art 6 :** Les concurrents seront arrêtés au passage de la ligne d'arrivée après 5h45 de course.
- Art 7 :** Le pointage sera électronique.
- Art 8 :** Une partie du circuit sera ouvert à la circulation, les marcheurs devront restER sur le coté droit de la chaussée, entre le trottoir et les barrières métalliques prévues à cet effet.
- Art 9** Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent ayant eu des avertissements. 5 mn d'arrêt au 2 ème avertissement, 10mn au 3 ème et ainsi de suite.
- Art 10 :** Il ne sera remboursé aucun frais d'inscription ni de déplacement.
- Art 11 :** Seront classés :
- les trois premiers hommes toutes catégories
  - les trois premières femmes toutes catégories
  - les trois premières équipes toutes catégories

**ERRATUM :** Dans l'article 11 il faut lire « Seront **récompensés** ». Veuillez nous excuser pour cette erreur tout à fait involontaire